



Réunion du conseil d'établissement

6310, avenue Somerled
Montréal (Québec) H3X 2B8
Téléphone : 514 596-3384
Télécopieur : 514 788-1671

Mercredi 13 novembre 2013
Salon du personnel
18 h 30 à 20 h 30

Procès-verbal

Présences :

Représentants de l'école : Marie-Josée Normandin, Manon Charland, Édith Faner, Catherine Cellier, Dalia Chauveau, Nathalie Lafond.

Représentants des parents : Mourad Debbabi, Claudia Boldea, Ann Claude Simoneau, Véronique Hébert, Marie-Christine Brunelle.

Absences : Agnès Dartiailh – congé de maternité.

Parents du public : Joyce Healey et Brian Walker

1. Ouverture de l'assemblée :

1.1. Mot de bienvenue et tour de table

M. Debbabi accueille les gens à la réunion.

1.2. Prise des présences et vérification du quorum.

M. Brian Walker, père de Chloé est présent de même que Mme Joyce Healey.

Il est indiqué qu'il pourrait y avoir un membre enseignant de sélectionné pour remplacer Mme Agnès Dartiailh qui est absente du comité puisqu'elle est en congé de maternité et qu'aucun autre professionnel n'est disponible pour prendre la relève.

2. Question du public

Les questions, offertes en version papier par Mme Joyce Healey, seront annexées au procès-verbal.

Question #1 : **manque question** Au point 6.3.1, un sommaire sera fait.

Question #2 : Question du public par Mme Nadia Tabib :

- Y aura-t-il une annexe ?
- Y aura-t-il des classes portables ?
- Cesserons-nous d'avoir des maternelles accueil ?

Il est convenu que ces questions seront répondues au point XXX de l'Ordre du jour.



**Commission
scolaire
de Montréal**

Question #3 : par Mme Joyce Healey

- D'où viennent les surplus financiers du service de garde ?
- S'il y a une structure, y aura-t-il assez d'espace pour des classes portables dans la cour d'école ?

Il est convenu de répondre à ces questions au point service de garde prévu à l'Ordre du jour.

Question #4 : par Mme Joyce Healey

- Modification à faire dans les règles de régie interne
- Mme Healey demande à ce que les procès-verbaux soient adoptés dans des délais plus rapide et mis en ligne plus rapidement pour que les parents soient informés des décisions du CÉ.

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Le procès-verbal ayant été lu par les membres du CÉ entre les deux rencontres, il est directement adopté par le groupe.

4. **Suivis :**

4.1. Meubles pour la bibliothèque

Les meubles demandés pour la cohabitation musique-bibliothèque seront faits par un entrepreneur indépendant, sur mesure, selon les besoins de la bibliothèque actuelle. Ces meubles pourront être utilisés l'an prochain pour la musique. Nous attendons toujours la soumission. La direction explique n'avoir aucun contrôle sur la soumission. Mme Healey était témoin de cette rencontre. M. Mathieu Mailloux, enseignant de musique, semble satisfait de la démarche. Au mieux, les meubles seront disponibles à la fin janvier 2014. Il n'y aura pas de livraison pendant la fermeture de l'école.

Les 16 poufs-poires bleus ont été commandés et devraient être livrés durant la première semaine de décembre. Nous allons introduire 4 poufs pour le moment étant donné les résistances de l'enseignant de musique. Il a été constaté que les poufs ne sont pas idéaux pour que les enfants adoptent une posture adéquate pour jouer de la musique.

Lors de la rencontre du Comité de bibliothèque, il a été recommandé de faire recouvrir le mobilier existant. Notamment des sofas qui ont été donnés par le service de garde. Mme Catherine Cellier suggère un commerce du quartier pour faire recouvrir les meubles.

En juin 2014, il serait envisagé d'avoir 10 autres poufs si le matériel semblait convenable.

Mme Brunelle se questionne sur les montants déficitaires autorisés (5 000 \$). Mme Normandin explique qu'elle est autorisée à avoir un déficit de 5 000 \$ alors que normalement elle doit avoir un équilibre budgétaire. La Commission scolaire (et les bénéficiaires), et non l'école, est responsable de ce déficit.

4.2 Cohabitation musique et bibliothèque

Mme Normandin informe le CÉ que la cohabitation se passe très bien.

5. Mot de la directrice :

5.1 Crosscountry,

Mme Normandin explique que l'école s'est distinguée encore une fois lors d'un Crosscountry. Une mention a été faite au sujet des vainqueurs via le *Chemin des écoliers*.

5.2 Basketball

Cette année, pour la première fois, l'école est ouverte à la Communauté. Le mercredi soir, il y a une activité gratuite en basketball. Mme Julie Hébert, enseignante d'éducation physique, fait le repérage des élèves qui peuvent venir jouer au basket gratuitement.

5.3 Pizza

Les diners ont recueilli 14 000 \$ à ce jour. Un deuxième rappel a été fait aux parents. Plusieurs élèves ont changé d'idées et demandent maintenant les repas pizza. Ça roule bien.

Une précision est faite que les diners du lundi (2 fois par mois) du traiteur seront annulés dès janvier 2014.

Un rappel sera fait dans le *Chemin des écoliers*.

Il y avait une préoccupation voulant que les enfants bénéficiant des menus trouvent injuste de ne pas avoir ces repas pizza. Il n'y a désormais pas de différences dans les repas.

Mme Normandin souligne le bon travail et le dévouement de Mme Claudia Boldea.

5.4 Spectacle de Noël

Le Spectacle de Noël est prévu pour le 18 décembre 2013. Il y aura 2 représentations, une en matinée et une autre en après-midi. Nous savons que la conjointe de M. Mathieu Mailloux accouchera dans quelques semaines. Il se pourrait que le spectacle soit annulé si une complication arrivait au moment de l'accouchement pour la maman ou le bébé.

5.5 Paniers de Noël

La campagne pour les paniers de Noël débutera sous peu à l'aide de parents bénévoles. La même lettre qu'à l'habitude sera distribuée. Les paniers seront variés selon les classes qui contribueront à des ingrédients différents. Les livraisons des paniers seront à planifier.

5.6 journées portes ouvertes 15 janvier 2013

Il y aura des portes ouvertes le 15 janvier 2013 pour les enfants de la maternelle seulement étant donné qu'il n'y a plus de place dans l'école. Une semaine avant la semaine officielle des inscriptions.

5.7 Stagiaire : Mme Sonia Tremblay,

Mme Sonia Tremblay débutera un stage de réinsertion au travail suite à un accident de la route très grave avec un traumatisme crânien important. Elle sera dans la classe de Mme Ritalise Fortier. Son stage sera progressif. Une lettre a été envoyée aux parents. Mme Tremblay sera une aide pour les enfants et l'enseignante.

5.8 Courrier électronique

La livraison du Chemin des écoliers a été faite par le courrier électronique et l'école a aussi pris un virage vert en envoyant un seul document à la maison ce qui constitue une économie de 70 copies. Mme Faner explique avoir été en formation à la CSDM et a appris que, dans certaines écoles, les états de compte sont envoyés par courriel. La documentation du service de garde sera aussi envoyée par courriel.

5.9 Le site web de l'école

Nous sommes présentement en transition entre le nouveau site officiel de la CSDM et l'ancien site. Toutes les écoles auront le même modèle de site web et ce sera plus facile pour les parents de s'y retrouver. Il n'y a donc pas eu d'investissement de temps pour mettre à jour le site web. Le tout devrait être prêt en décembre 2013.

Mme Brunelle se demande si c'est la CSDM qui impose ce site. Mme Normandin confirme et elle indique que ce sera elle et M. Mathieu Mailloux qui seront responsables du site web.

5.10 Défi ponctualité

Mme Charland nous fait un suivi du défi ponctualité. Une augmentation du nombre de retards est notée.

Mme Boldea explique que certains enfants ont été vus à jouer dans le parc Benny au lieu d'être sur le terrain de l'école et attendent la cloche de l'école pour accourir. Mme Charland suggère que les noms des élèves lui soient remis.

5.11 Guide des parents bénévoles.

Un guide à l'intention des parents bénévoles a été produit par l'école. Il y aura une révision linguistique et légale de ce document. Ce guide est relu par les enseignants. Me Renaud de la CSDM doit aussi le revoir.

Ce guide vise à donner de l'information et contiendra une entente où les parents bénévoles vont s'engager par exemple à respecter le civisme, le code de vie, à être un bon modèle pour les enfants de l'école qu'il fréquente. Il répondra à des questions habituelles des parents (stationnement, salon des enseignants, confidentialité, cocarde). Il y aura aussi un point sur les courriels et leur contenu.

M. Debbabi soumet l'idée que ce guide doit être informatif et non contractuel. Mme Lafond donne l'exemple du code de vie de l'agenda. Mme Charland indique qu'il y a aussi un exemple de guide du personnel. Mme Simoneau explique que si le contenu du code de vie relève du gros bon sens, il ne devrait pas y avoir des difficultés à être accepté de tous. Elle explique également son soulagement voulant que la direction se montre attentive à ce que les parents présents et intervenants dans l'école soient adéquats et sécurisant pour les enfants.

À titre d'exemple, Mme Normandin sensibilise le CÉ que la confidentialité est essentielle pour le bien-être de tous les élèves et que ce point fera l'objet d'une section du code de vie. Il y aura également des balises dans les cas où un parent est aux prises avec un enfant turbulent ou en proie à des réactions inadéquates.

Mme Charland explique que tout adulte a le droit d'intervenir auprès des enfants, mais que plus les parents sont présents dans l'école, plus ils ont besoin d'être orientés.

6. Travaux du conseil

6.1. Dossiers à approuver ou à adopter

6.1.1. Règles de régie interne du CÉ

Nous avons reçu les règles de régie interne par courriel de la part de Mme Normandin. Les règles sont les mêmes ou presque depuis 2009-2010. Il y a un point en fonction de la question #4 du public.

Il faudra changer les points 16. « Toute demande de dactylographie ». Les comptes rendus sont disponibles au secrétariat de l'école au coût de 0,25 \$. Ces clauses seront à être révisées. Une modification de « dactylographié » par « envoyé par courriel » sera faite.

Mme Normandin explique que les procès-verbaux ne peuvent être rendus disponibles au CÉ que 10 jours avant le prochain CÉ. M. Debbabi explique que les procès-verbaux peuvent être mis en ligne seulement après la rencontre du CÉ étant donné qu'ils doivent être adoptés auparavant.

Mme Cellier explique que certains documents lui ont été remis lors d'une formation qui seront remis au CÉ (suivi à faire) sur comment fonctionne un CÉ quant aux rôles et attentes en CÉ. Mme Brunelle recommande que ces règles soient mises sur le site web pour donner plus d'informations aux membres.

Mme Brunelle se questionne sur les disponibilités du secrétariat pour remettre les procès-verbaux au public. Il est informé que le secrétariat peut faire ces copies.

Le CÉ « brainstorm » sur les avenues possibles pour rendre disponible le procès-verbal de la fin d'année plus rapidement.

Mme Normandin rappelle que ce CÉ est souvent tenu à la 1^{re} ou 2^e semaine de juin 2013 et que les membres sont en vacances par la suite. Mme Healey explique que pendant la réunion du CÉ plusieurs enjeux importants pour l'année suivante sont nommés et que les parents voudraient être capables de se préparer aux changements à prévoir pour la rentrée. Mme Normandin informe qu'il y a peu d'informations importantes qui sont discutées lors du dernier CÉ. Mme Healey explique que lors du CÉ de juin 2013, la cohabitation possible de la bibliothèque et de la musique avait déjà été énoncée.

Mme Charland explique que les parents peuvent contacter le président pour s'informer du contenu de la rencontre avant même de pouvoir obtenir une copie du rapport.

M. Debbabi résume les différentes idées à l'effet que les procès-verbaux peuvent être échangés par courriel, que Mme Normandin le vérifie et que M. Debbabi se déplace pour venir signer le document une fois approuvé par les membres du CÉ. Les procès-verbaux approuvés seront disponibles sur le site web de l'école après leur approbation.

Mmes Chauveau et Mme Charland expliquent qu'il n'est pas judicieux de changer les règles sur la disponibilité des procès-verbaux dans les règles de régie interne pour ne pas créer d'attentes qui ne pourront être rencontrées. Le CÉ choisit de ne pas mettre de nouvelles règles aux règles de régie interne pour ne pas créer un précédent.

Mme Normandin fait la lecture des grands titres des règles de régie interne.

Mme Brunelle explique qu'elle n'a pas fait la lecture des règles de régie interne dans l'optique de vérifier s'il y a des modifications à y apporter.

Le CÉ demande à ce que l'adoption des règles soit reportée à la prochaine rencontre du CÉ pour en faire une lecture pour attentive.

6.1.2. Sorties éducatives

Lors de la dernière rencontre du CÉ, nous avons approuvé toutes les sorties qui étaient du mois d'octobre 2013. Il n'y a pas de sortie pour les élèves de 1^{re} année. Il faudra approuver une soirée à l'école pour les enfants des 4^{es} années; cette soirée ressemble en tout point à l'activité de l'an passé (dodo à l'école), mais n'inclut pas le coucher à l'école.

Une autre sortie pour le 28 novembre pour les 2^{es} années au Musée des beaux-arts. Pour les 3^e et 4^e années, il y a le festival sportif de handball. Cette sortie est gratuite.

Les sorties sont approuvées par le CÉ.

6.1.3.Vente de desserts et cahiers de Noël

Mme Normandin explique que les élèves du 3^e cycle font un voyage à Québec qui occasionne des dépenses importantes. Les enseignants et les élèves font des levées de fonds (vente café, desserts et eaux). Les profits vont au financement de cette sortie.

Mme Boldea explique avoir reçu une invitation à cet effet par son enfant de 5^e année. Elle se questionne sur l'action la plus propice à prendre (donner des argents ou envoyer des sucreries).

Mme Normandin explique que les deux options sont bonnes et rappelle que les parents sont bénévoles et doivent y aller d'une option qui leur convient. Elle rassure que les desserts se vendent bien.

Pour la pizza à vendre lors des soirées de parents, Mme Boldea explique qu'elle n'a pas trouvé de parents bénévoles et ne voudrait pas faire de l'ombre sur le projet sucrerie.

Le CÉ approuve la vente de desserts le 20 novembre 2013.

Mme Brunelle explique que les ventes ne sont pas suffisamment publicisées et que les parents pourraient être sensibilisés par une affiche sur les buts de ces ventes.

Toujours pour financer le voyage à Québec, la classe d'Isabelle voudrait réaliser un cahier d'activités produits par les élèves, dont les photocopies sont assumées par le secrétariat et vendu 1 \$ aux élèves. Le CÉ suggère que le cahier soit vendu 2 \$

Le CÉ approuve ce projet.

6.1.4.Budget de formation pour le CÉ,

Mme Normandin demande si les parents du CÉ ont des idées sur un atelier offert pour les parents de l'école. Mme Hébert nomme que le besoin est sur une formation sur « comment faire les devoirs avec les enfants ». Mme Simoneau renchérit sur la pertinence de cet atelier. Mme Cellier explique que les enseignants donnent des lignes directrices lors de la première rencontre avec les parents, mais que les parents sont souvent absents à cette rencontre. Par ailleurs, les enfants des parents qui sont absents sont aussi ceux qui ont le plus de difficultés pour leurs devoirs.

Mme Normandin se questionne sur l'heure idéale et les modalités. Une tempête d'idées est entreprise par les membres du CÉ (pizza gratuite, message privé aux parents par l'enseignant, formation en anglais).

Mme Charland explique que les enseignants pourraient sensibiliser les parents des enfants les plus en besoin lors de la rencontre de remise de bulletin.

Le CÉ approuve l'idée d'une formation sur l'accompagnement aux devoirs. Le CÉ suggère que ce soit en janvier 2014. Mme Charland lance l'idée d'offrir la pizza, en vérifiant si la Fondation pourrait subventionner ces achats. Le président du comité d'établissement fera une demande à la Fondation à cet effet.

Les parents seront convoqués à 18 h pour une conférence débutant à 18 h 30 le mercredi 25 janvier 2014.

Le CÉ approuve la formation.

6.2. Dossier de consultation et de discussion

6.2.1. Parents dans la cour

Mme Normandin soumet un problème de parents sur la cour de l'école le matin. La problématique est que les parents sont plus grands que les enfants et donc cachent la vision des enfants. Les intervenants scolaires ne peuvent pas adéquatement superviser les enfants cachés. Certains parents prennent leur rang avec leur enfant. Parfois certains parents se disputent sur la cour.

Lors d'une récréation, l'orthopédagogue aurait été témoin d'un homme qui est entré sur la cour. Interpellé, il expliquait qu'il aimait les enfants. Pendant sa présence, il a pris le nom et l'âge de certains enfants.

Mme Lafond explique que le matin, les enfants font confiance à tout le monde. Dans la tête des enfants, la cour d'école est un lieu sécuritaire. Mme Lafond expose qu'il devient difficile de valider qui sont les parents dont la présence est justifiée.

Mme Charland explique qu'il y a de plus en plus de parents dans la cour d'école. M. Debbabi explique que la cour d'école n'est pas délimitée. L'accès à la cour devrait être fermé.

Il faudrait une mesure pour sécuriser la cour. Mme Normandin suggère une mesure transitoire qui serait de demander aux parents de se mettre plus loin près de la clôture.

Certains parents entrent dans l'école ou demandent à entrer et il devient malaisant de dire non à ces parents.

M. Debbabi suggère que les parents se tiennent loin des rangs, et qu'à long terme l'on ajoute des clôtures pour protéger les enfants. Il sensibilise au fait qu'une lettre devra être envoyée au préalable pour informer de ces nouvelles politiques. La lettre à signer par M. Debbabi sera produite par Mme Hébert.

Mme Chauveau suggère de mettre des cônes pour créer une limite visuelle et aider les parents à respecter cet espace.

Le CÉ constate qu'à partir de 7h45, il y a un enseignant sur la cour d'école qui assurer la sécurité et que cette règle de sécurité devrait être effective sur l'heure du diner et le soir au service de garde.

Mme Hébert et Mme Faner, suggère que les éducatrices surlignent le nom de l'élève qui ont quitté. Mme Hébert explique que les parents restent sur la cour et discutent avec les autres ce qui crée un climat agréable à l'école.

Mme Chauveau explique que les modalités doivent être les mêmes le matin et le soir autrement, il y aura des difficultés d'adaptation.

6.2.2. Le croissant devant l'école

La circulation est toujours importante dans croissant devant l'école. Les membres qui tentent de faire respecter le non-traffic dans le croissant se font engueuler. Différentes solutions sont explorées. Les membres du CÉ expliquent que ce point a été déjà été à l'ordre du jour et que nous devrions revoir les suggestions qui avaient été faites et les mettre en application.

6.3. Dossier d'information : 20 minutes

6.3.1. Classe 2e et 3^e année

Tout semble bien se dérouler dans la classe combinée. L'enseignant à 40 % de tâche est entré en fonction. Les parents semblent soulagés et les enfants heureux.

6.3.2. Statut du comité bibliothèque :

Mme Normandin indique que le comité bibliothèque relève de la direction et non pas du CÉ

6.3.3. Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence

Un plan de lutte contre l'intimidation sera envoyé par courriel aux membres du CÉ pour une révision et sera discuté lors du prochain CÉ.

6.3.4. Fondation

Les ventes de pizza se déroulent très bien. Nouvelle formule cette année il y a vente de pizza 2 fois par mois. la fondation prévoit faire un bon profit avec les ventes.

6.3.5. Service de garde

Les surplus du service de garde sont expliqués comme des sommes qui sont payées en retard ou qui n'étaient plus prévues. Ces surplus pourraient servir à l'achat d'une structure, mais ceci semble impossible pour le moment étant donné l'attente pour la construction d'une annexe à l'école et étant donné la présence de tuyauterie dans le sol de la cour d'école.

Xxx??

7. Mot de la déléguée du comité de parents

Mme Simoneau informe le CÉ de sa présence à deux rencontres de la Table de concertation du comité de parents et demande à se retirer de ces rencontres à 21 h 30. Elle résume les thèmes de ces rencontres. Elle suggère d'être remplacée si le CÉ exige qu'elle reste jusqu'à la fin de ces rencontres.

8. Varia

Aucun point au varia

9. Prochaine rencontre : 4 décembre 2013

10. Levée de la séance

Mourad Debbabi
Président du conseil d'établissement

Marie-Josée Normandin
Directrice